

Règlement des Trails du Portail de Roquandouire 2022

Organisation

Le Lezitrail34(association loi 1901) organise les Trails du Portail de Roquandouire avec le concours de la ville de Saint Gervais sur Mare et la Communauté des Communes Gand Orb.

Parcours

Les 2 trails empruntent en partie les sentiers de Grande et Petite Randonnée.

Le départ du Trail long, tracé technique d'environ 25km et 1700 m D+, aura lieu du village de Saint Gervais sur Mare (34) le 15er mai à 8h00, avec une arrivée à Saint Gervais également.

Le Trail court de 12 km et 800 m D+, départ également du village de Saint Gervais (34) à 9h00, le 15er mai avec une arrivée à Saint Gervais.

Les départs seront organisés en conformité avec le protocole sanitaire en vigueur. L'heure précise de votre départ vous sera communiquée via notre Facebook (si départ en vagues).

Participation

Ces courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, homme ou femme, nés en 2004 ou avant.

Pour s'inscrire, il faut fournir **un certificat médical de moins d'un an le jour de la course de non contre-indication à la course à pied en compétition** ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé, ou sa licence FFA.

Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum de 300 coureurs pour le 25 km et de 300 coureurs pour le 12 km sera atteint ou au plus tard le 14 Mai, dates limites d'inscription. Pas d'inscriptions sur place.

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

Garantie d'annulation d'inscription

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement des frais engagés pour l'inscription à la course dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur,
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant

son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant

de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du justificatif, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Annulation d'une inscription

Toute annulation d'inscription doit être faite par écrit.

le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire que dans les conditions suivantes : Pour toute demande d'annulation faite :

-Du 1er janvier au 30 Mars : 40% des droits d'inscription réellement encaissés seront remboursés. - Au delà du 1er fAvril : aucun remboursement ne sera effectué.

Aucun échange de dossard n'est possible.

Equipement

- Obligatoire pour les trails (le contrôle pourra être effectué avant le départ et à tout moment sur le parcours) : réserve d'eau minimum 0,5 litre, couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps (condition moyenne montagne). - Très fortement recommandé : gobelet personnel *, téléphone mobile, gants, vêtements chauds indispensables en cas de mauvaises conditions climatiques, vêtements de rechange, casquette ou tour de coup...

Les bâtons sont autorisés sur les trails

(*) : **aucun gobelet sur les ravitaillements**

Remise des dossards et briefing

Samedi 14 Mai 2022 : à Saint Gervais, salle Moutou

- de 16h à 18h : pour les 2 Trails

Dimanche 1er mai 2022 : à Saint Gervais, salle Moutou

- 6h00 à 7h30 : pour le 25 km

- de 7h30 à 9h00 : pour le 12 km

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité.

Briefings

- Dimanche 7h45 briefing du Trail « Les Toits de l'Hérault » sur la place du quai(départ)- village de Saint Gervais sur Mare.
- Dimanche 9h15 briefing du Trail « Le Roquandouire » sur la place du Quai(départ)- village de Saint Gervais sur Mare

Votre gobelet personnel vous sera indispensable durant la course aux différents ravitaillements sur lesquels aucun gobelet jetable ne sera disponible.

Sécurité

Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points des parcours. Ces postes seront en liaison radio avec le PC de la course.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié. Le médecin officiel sera habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Mesures Covid

PASS SANITAIRE Obligatoire pour tous les traileurs.

Toutes les mesures seront adaptées à l'évolution de la situation sanitaire au temps-T pour garantir la sécurité des participants. Masques obligatoires dans les temps de regroupement, remise des dossards, départ, arrivée...

Barrières horaires - interruption de la course

Le temps maximal, pour la totalité du Trail 25km, est fixé à 8 heures.
L'heure limite de passage à **Andabre**(seul poste de contrôle) est la suivante : **12H00**

Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières horaires.

Pas de barrières horaires sur le Trail « le Roquandouire ».

Contrôles - Abandons

Le dossard doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac.

Le nom et le logo des partenaires ne doit être ni modifié, ni caché.

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Tout traileur qui n'aurait pas suivi l'itinéraire balisé dans sa totalité ne pourra pas être classé.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement :

1) prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard

2) **appeler le PC course** (N° de tel. sur le dossard) pour signaler l'abandon.

Il devra regagner par ses propres moyens le poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche.

Environnement

Parce que nous aimons la nature et nos terrains de jeux, respectons-les !

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc irrémédiablement.

Ne jeter ni emballage de barre, ni mouchoir...

Quelques grammes dans vos poches ne vous retarderont pas et permettront à tous de profiter pleinement de ces paysages et de pouvoir y revenir.

Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

Ravitaillements

Sur le Trail « les Toits des Hérault » : 1 ravitaillement complet et 1 liquide seront assurés ainsi qu'un à l'arrivée.

Sur le Trail « Le Roquandouire » : 1 ravitaillement solide et 1 liquide ainsi qu'un à l'arrivée.

Attention : aucun gobelet jetable ne sera disponible. Vous devrez vous munir d'un gobelet personnel.

Repas d'après-course

Pour les coureurs du Trail « les Toits des Hérault », le repas est compris dans le prix d'inscription.

Pour les accompagnateurs le repas d'après course nécessite d'être acheté en supplément et réservé (10 €). Ceci sous réserve des mesures sanitaires en vigueur.

Classements et récompenses

Aucune prime en argent n'est distribuée.
Un classement général Homme et Femme sera établi pour chaque course,
avec les 3 premiers au scratch récompensés.
Les premiers de chaque catégorie, Hommes et Femmes recevront un lot (sans cumul).

Accompagnateurs

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur les parcours. Toute assistance individuelle en dehors des points homologués est interdite, de même que l'accompagnement en course.

Assurances

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

Disqualification

Sera disqualifié tout coureur qui n'aura pas respecté le présent règlement.

Droit d'Image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.